

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2022/06/17/2022015116/justel>

Dossier numéro : 2022-06-17/16

Titre

17 JUIN 2022. - Décret portant assentiment à l'accord relatif au transport aérien entre le Royaume de Belgique et Burkina Faso, signé à Bruxelles le 5 juin 2018

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 12-07-2022 page : 55579

Entrée en vigueur : 22-07-2022

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière régionale.

[Art. 2](#). L'accord relatif au transport aérien entre le Royaume de Belgique et Burkina Faso, signé à Bruxelles le 5 juin 2018, sortira son plein et entier effet.

[Art. 3](#). Les modifications à l'annexe de l'accord, adoptées en application de l'article 22, alinéa 3, de l'accord relatif au transport aérien entre le Royaume de Belgique et Burkina Faso, signé à Bruxelles le 5 juin 2018, sortiront leur plein et entier effet.